



Communauté de communes

Arrêté de délégation de fonction et de signature

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date 14 décembre 2023 portant élection de Monsieur Jean-Michel CHEVALIER au poste de Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du domaine « Mobilité »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 portant délégation de fonction au Président et autorisant la subdélégation,

Considérant qu'il importe de procéder aux délégations nécessaires au fonctionnement de l'administration intercommunale sous la surveillance et la responsabilité du Président, pendant la durée du mandat,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval délègue, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Vice-Président chargé du domaine « Mobilité ».

Il est chargé d'animer la commission permanente ainsi que tous les groupes de travail relatifs à la mobilité. A ce titre, il signe tous les documents afférents tels les convocations, les comptes rendus ou décisions desdites instances.

En outre, il reçoit délégation pour signer tous les courriers concernant les affaires courantes liées à cette compétence, y compris les courriers de sanction aux élèves inscrits aux transports scolaires (avertissement, exclusion temporaire), à l'exclusion de tout autre document faisant grief.

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la collectivité, transmis au représentant de l'Etat, affiché et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à Châteaubriant, le 19 DEC. 2023

Le Président

Alain HUNAUT

Notifié le

19/12/2023

AR-Préfecture

044-200072726-20231219-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2023

Publication le : 19-12-2023



Le Président,

Alain HUNAUT